Trente-troisième Année. — N° 180 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. — JEUDI 28 JUIN 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 27 JUIN 1888

LA DÉFENSE DE NOS COTES

On sait depuis longtemps combien sont défectueuses les défenses de nos côtes, qui *sont, en dehors de rares points fortifiés et* défendus par la marine, sans fortification sérieuse.

Non-seulement de grandes cités maritimes comme le Havre, Dieppe et Saint-Nazaire, par exexemple, peuvent être bombardées du jour au lendemain, mais encore plus de trente villes ou bourgs de nos côtes peuvent subir demain la descente d'un ennemi audacieux, sans pouvoir en aucune façon, s'y opposer. Et cela d'autant plus qu'une guerre continentale, comme il est probable, appellerait et concentrerait ailleurs nos troupes d'infanterie.

C'est pour répondre à cet état de choses, qui n'est pas sans dangers que M. Paul de Jouvencel vient de présenter à la Chambre une proposition de loi relative à l'organisation des compagnies de fusiliers gardes-côtes.

Pour arriver à ce résultat, l'auteur du proj et dont nous nous occupons propose de se servir du surplus de l'inscription maritime dont l'Etat ne se sert pas, c'est-à dire des hommes au-dessus de trente ans et qui doivent ce service jusqu'à cinquante ans. Si leur nombre était insuffisant, on compléterait les chiffres par des engagés volontaires qui seraient nombreux, d'après M. de Jouvencel, parce que les industriels et les négociants ayant d'énormes intérêts engagés sur nos côtes apporteraient beaucoup d'ardeur à défendre leurs biens.

On pourrait encore recruter ces compagnies avec les militaires de l'infanterie de marine passés dans la territoriale et appartenant aux pays maritimes. Ces militaires ayant partagé pendant plusieurs années la vie des marins seraient, à divers égards, très propres à ce service, et ils fourniraient de bons éléments pour les cadres.

On pourrait enfin recruter aussi les garde-côtes parmi les territoriaux des vingt-deux départements maritimes.

Le rôle de ces compagnies consisterait surtout à repousser les débarquements dirigés contre les villes et les ports du littoral, et leur présence seule suffirait souvent à prévenir de pareilles entreprises.

M. de Jouvencel propose donc la création de cinquante bataillons de fusiliers garde-côtes à quatre compagnies de deux cents hommes, dont l'effectif sera obtenu par les moyens que nous venons d'indiquer. Ces garde-côtes ne seront tenus à aucun service permanent en temps de paix ; mais, en temps de guerre, ils pourront être immédiatement mobilisés.

La dépense d'habillement et d'équipement de cette troupe n'occasionnera qu'une dépense de quatre millions, pour sauver, peut-être, comme le fait observer M. de Jouvencel, un milliard de richesses nationales.

Les chiffres ont leur éloquence et ceux que nous venons de citer suffisent amplement à recommander à la sérieuse attention du Parlement le projet que nous venons d'analyser.

LA SITUATION DU MINISTÈRE

(D'un correspondant particulier)

Paris, 26 janvier.

Nous avons annoncé, voilà déjà quelques jours, la retraite probable du ministre de la marine, l'amiral Krantz; cette retraite devient de plus en plus probable, surtout à la suite de l'opposition rencontrée parmi ses collègues à la nomination de M. Miot au grade de vice-amiral.

Le Conseil s'est prononcé, on le sait, en faveur du contre-amiral Lopès et le ministre de la marine n'a pas caché son mécontentement de l'échec de son candidat.

D'ailleurs un vent de tempête souffle rue Royale. Le bruit court, aujourd'hui, avec persistance que le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, M. de la Porte, est résolu à donner à son tour sa démission.

Cette décision serait motivée par le vote récent de la Chambre sur le projet relatif au port de la Réunion. La première fois le *quorum* n'a pas été atteint et à la seconde épreuve il s'est trouvé seulement 285 voix pour approuver cette note à payer de 2.500.000 fr.

La moitié de la majorité elle-même s'est abstenue et le sous-secrétaire d'Etat aux colonies a vu, dans ce fait, une marque de méfiance significative. D'autre part, M. de la Porte est en complète opposition de vues avec M. Constans sur la politique indo-chinoise. Ces deux raisons sont suffisantes pour expliquer sa retraite. Mais, il en est un troisième, M. de la Porte s'aperçoit comme tout le monde que le cabinet cède de toute part, et en homme avisé, il prend les devants.

La journée d'hier aura été décisive à cet égard. L'intervention de M. Floquet, dans la loi sur la responsabilité du travail, a produit une véritable stupéfaction. Les ministériels les plus endurcis avouent, aujourd'hui, que le président du Conseil n'a pas été adroit. La vérité est que M. Floquet a donné simplement la mesure de sa valeur. Le ballon gonflé a crevé.

Nous avions prévu ce petit événement depuis longtemps, mais ceux qui se faisaient quelque illusion sur le mérite réel de l'ancien ami de la Pologne s'en montrent fort surpris.

Quoi qu'il en soit son prestige aux yeux de la majorité est atteint et nous serions bien surpris si la discussion du budget de M. Peytral n'était pas, comme pour les précédents cabinets, l'occasion de renverser le ministère Floquet.

Le gouvernement le comprend si bien qu'il va s'efforcer de prolonger le plus possible les vacances parlementaires. Sous prétexte que M. Carnot doit partir, le 20 juillet, pour le Dauphiné et qu'il ne peut s'absenter pendant les travaux de la Chambre, les officieux annoncent que la session doit être close au plus tard le jeudi 19 juillet. Quant à la rentrée elle ne s'effectuera vraisemblablement pas avant le 20 octobre.

La nouvelle encyclique de Léon XIII

Paris, 26 juin. — *L'Observateur français* reçoit de Rome la dépêche suivante :

« Rome, 26 juin, 11 h. 30. — L'Encyclique « *de Libertate humana* », commençant par ces mots : « *Libertas protestantissimum naræ donum* » paraît aujourd'hui. Elle donne la définition psychologique et théologique de la liberté.

» La nature de la liberté humaine dans les individus isolés, comme dans les individus réunis en société, dans les gouvernants et dans les sujets, implique la nécessité de se conformer à la loi naturelle suprême qui procède de Dieu.

» L'Eglise a toujours fait beaucoup pour défendre la liberté civile et la liberté politique des peuples.

» Elle a aboli l'esclavage, civilisé l'humanité; elle n'est pas l'ennemie de la liberté légitime, honnête, mais elle est l'ennemie de la licence.

» Le pape expose ensuite les doctrines du faux libéralisme, autrement dit du naturalisme, erreur qui consiste à déclarer qu'il n'y a pas de loi suprême, que chaque homme se fait sa foi et sa religion.

» Cette doctrine, dans ses dernières conséquences, tend à détruire la notion de la différence entre le bien et le mal, entre le juste et l'injuste ; elle fait reposer la société uniquement sur la force ; beaucoup de libéraux répugnent à de telles extrémités en distinguant la liberté de la licence, mais ils sont évidemment inconséquents avec leurs principes.

» Le pape expose que dans toutes les formes de la liberté : libertés de la presse, de l'enseignement etc., la pure doctrine de l'Eglise est que l'homme et la société doivent jouir de la liberté que la vraie religion seule peut donner. L'Eglise permet les libertés modernes comme hypothèses de droit commun.

» Le pape condamne la théorie du faux libéralisme sur les religions considérées comme question privée.

» Les libertés ne peuvent être réclamées comme des droits absolus, mais être proclamées et tolérées.

» En fait, l'Eglise n'est pas l'ennemie de la démocratie et ne repousse aucune forme de gouvernement. »

LA QUESTION SOCIALE EN ALLEMAGNE

De tous les problèmes intérieurs, en Allemagne, il n'en est pas — le conflit religieux tirant à sa fin — de plus complexe et de plus urgent que celui de trouver un dérivatif au courant socialiste. Dans son ouvrage sur le *Peuple allemand ses forces et ses ressources*, M. Charles Grad, député de Colmar au Reichstag, donne un intéressant aperçu de l'état actuel de la question, d'autant plus digne d'attention qu'en dehors de sa compétence spéciale, l'auteur représente un pays où le socialisme est rudimentaire. L'écrivain ne partage pas l'optimisme professé dans les cercles officiels sur l'extinction rapide et complète du socialisme. Les directeurs du mouvement, dit-il, ont foi dans le succès de leur cause, et c'est par simple mesure de prudence, pour éviter l'atteinte des lois coercitives qui les menacent, qu'ils procèdent avec une extrême circonspection.

Le socialisme allemand, dans l'opinion de l'auteur, est sorti de la période spéculative et a pris une forme concrète. Une nouvelle organisation du travail, obtenue avec le concours du gouvernement établi, tel est le programme actuel des représentants de l'idée socialiste au Reichstag : réforme pacifique, réalisée par la voie légale, sans exercer de violence ni toucher à la propriété acquise, limitée, pour l'heure, à la revision du Code industriel qui règle les rapports des ouvriers et des patrons dans l'empire. Un projet déposé au Reichstag, le 19 novembre 1885, par les membres du groupe démocrate socialiste a développé ce programme, et bien que la commission chargée de son examen n'ait pas cru devoir, après une délibération approfondie, conclure à l'adoption elle n'en a pas moins admis le bien fondé de certaines articulations. Une nouvelle commission, formée au début de la présente législature, a repris la question et s'occupe à déterminer ceux de leurs *desirata*, qui pourront être satisfaits sans inconvénients.

Le programme formulé par les députés socialistes comprend l'institution de chambres ouvrières et d'offices de travail, complétée par celle d'une juridiction arbitrale professionnelle.

Les chambres ouvrières, dans la conception des auteurs du projet, devraient à peu près correspondre aux chambres syndicales françaises et doter les ouvriers, au même titre que les patrons, d'une représentation spéciale de leurs intérêts; issue de leur suffrage. Un office impérial, sorte de ministère du travail, établi à Berlin pour tout le ressort de l'empire, aurait mission d'arrêter les mesures jugées nécessaires pour procurer le bien-être à la classe laborieuse et de les appliquer, par l'intermédiaire d'offices régionaux. Chacun de ces ressorts secondaires serait pourvu d'un conseil de travail, à la nomination du ministre, chef de l'office, sur une liste de deux candidats par titulaire, présentés par la chambre ouvrière de la circonscription, ces conseillers pouvant s'adjoindre des auxiliaires, parmi lesquels figureraient des femmes dans les régions où la main d'œuvre féminine est prédominante.

Le conseil transmettrait à l'office impérial un rapport annuel sur les conditions du travail, basé sur des inspections périodiques.

Des tribunaux d'arbitrage, siégeant dans les centres industriels et formés mi-partie de patrons et d'ouvriers, correspondant donc aux conseils de prud'hommes, mais investis d'une compétence plus étendue, prononceraient en première instance sur les différends entre employeurs et ouvriers, leurs décisions étant susceptibles d'appel, en dernier ressort, aux chambres ouvrières recrutées d'une manière identique.

Ces chambres ouvrières auraient des attributions étendues et multiples. Leur rôle consisterait en prêtant leur assistance aux offices régionaux de travail, à signaler aux autorités compétentes tous les cas particuliers qu'elles jugeraient dignes de leur attention ; à donner leur avis sur l'introduction de règlements et la rédaction de projets de loi en matière industrielle ; à procéder à des enquêtes sur les effets de commerce et de navigation, des droits de douane et des impôts, sur le taux des salaires, le prix des subsistances et des loyers, les conditions de la concurrence sur l'enseignement professionnel et les institutions techniques, sur l'hygiène, enfin, sur la moralité des ouvriers ! Les députés socialistes demandent en outre, la fixation de la journée de travail à un *maximum* légal et l'interdiction de l'emploi des détenus par l'industrie privée, ceux-ci ne devant plus être affectés qu'au service de l'Etat ou des communes.

La proposition tend aussi à régler l'âge d'admission des enfants dans les diverses industries, à fixer la durée *maxima* de travail auquel pourront être astreints les jeunes gens au-dessous de seize ans, à interdire l'emploi des femmes dans les mines et dans le travail de nuit, à rendre obligatoire le chômage des dimanches et jours fériés, enfin à prescrire l'affichage dans tous les ateliers d'un règlement interdisant aux patrons de vendre des denrées ou marchandises à leurs ouvriers, en opérant des retenues sur leurs salaires, les offices de travail devant, d'ailleurs, recevoir, au besoin, pleins pouvoirs de délivrer des dispenses de ces diverses prescriptions.

Dans la pensée des promoteurs du projet, son adoption intégrale leur permettrait de réaliser leur programme de l'Etat ouvrier : l'homme le plus considérable et le plus influent du parti, M. Bebel, en est convenu à la tribune. Cette déclaration n'a pas empêché tous les groupes parlementaires de faire un accueil bienveillant sinon sympathique, à ce plan de réformes ; de tous les pays d'Europe, l'Allemagne est celui où les pouvoirs publics accordent le plus d'attention aux questions sociales, cherchant à les résoudre ou a en restreindre l'acuité par l'initiative gouvernementale et législative. Le ministre de l'intérieur parlant au nom du gouvernement, s'est exprimé en ces termes : « Si cette proposition formulait la pensée entière de ses auteurs, ceux-ci pourraient, à aussi bon droit, siéger à droite qu'à gauche du Reichstag.

A en juger par les déclarations officielles, le chancelier paraît peu disposé à laisser fixer par voie légale la durée maxima du travail quotidien, comme aussi l'obligation du repos dominical. M. Grad rappelle à ce propos que, dans divers pays, les chefs d'industrie ont spontanément réduit le nombre d'heures de travail et se sont bien trouvés de la mesure ; lui-même a pu, dans une filature de coton de Manchester, constater une production plus élevée en cinquante-six heures de travail par semaine, qu'en soixante-douze heures dans une autre maison opérant avec les mêmes appareils. Quant à la fixation du salaire, c'est une opération trop délicate et trop périlleuse pour qu'un gouvernement puisse l'entreprendre sans imprudence. Il y a bien des exemples d'industries où les salaires *sont fixés par des tarifs établis de gré à gré* entre ouvriers et patrons: l'Association des typographes Allemands en est une preuve et, dans le cercle de Grefeld, en Westphalie, les tisserands de soie ont, depuis 1848, un tarif convenu appliqué au travail à façon.

Mais ces mesures ne sont pas susceptibles d'être généralisées. D'autre part la majorité du Reichstag se montre disposée à soumettre, dans une certaine mesure, les règlements des ateliers au contrôle d'inspecteurs du gouvernement et à prendre en considération les propositions tendant à la protection de la femme et de l'enfant dans l'industrie privée. Elle s'est, par contre, prononcée contre l'institution de chambres ouvrières et d'offices de travail, convaincue que les mesures proposées pour l'organisation de l'Etat ouvrier ne résisteraient pas à l'épreuve de la mise en pratique.

Malgré ces restrictions, le débat engagé au Reichstag sur les conditions du travail aura, conclut l'auteur, un résultat immédiat, savoir la protection plus efficace de la femme et de l'enfant ainsi qu'une extension du droit et du pouvoir des corporations d'artisans et de petits industriels. Les socialistes, aspirent à organiser l'état ouvrier, considèrent les corporations comme une institution surannée et inutile. M. Grad, au contraire, estime que les syndicats professionnels, organisés pour appliquer la loi d'assurances contre les accidents, rendront de grands services. Comme agents d'informations sur les intérêts professionnels, ils remplaceront avantageusement les chambres ouvrières et pourront exercer une influence salutaire dans les différends entre le travail et le capital. Le premier fruit de cette institution sera l'établissement d'une statisque exacte du travail et des salaires dans leur rapport avec la production industrielle qui pourra servir de base à la législation future en matière économique et sociale, un champ où le prince de Bismarck ne paraît pas près d'avoir épuisé son activité poursuivant sans relâche la réalisation du principe du droit au travail qui est inscrit dans l'ancien droit prussien.

La statistique des élections au Reichstag démontre les progrès croissants du socialisme allemand. Lasalle considérait le suffrage universel comme le moyen le plus efficace de transformer par la législation les conditions du travail en améliorant le sort des ouvriers; ces messieurs se sont souvenus de ce précepte. Le chiffre des voix recueillies par les candidats démocrates-socialistes est, de 1871 à 1887, monté de 124,655 voix à 763,128 voix; à Berlin, il s'est élevé de 2,058 à 94,529, malgré la rigueur des mesures prises pour entraver la propagation de l'idée. L'accroissement, d'un scrutin à l'autre, de l'élément socialiste dépasse celui, fort considérable, de la population. « Cette armée, conclut M. Grad, sortie du suffrage universel et dont le suffrage universel ne cesse d'augmenter l'effectif et d'élargir les cadres, et dès maintenant, plus redoutable pour l'Allemagne que les armements des nations voisines... Sans conteste l'empire aura plus à craindre, dans un avenir prochain, de l'agitation de ses citoyens socialistes que des conflits avec les peuples étrangers.

Le député de Colmar eût pu ajouter que l'Alsace-Lorraine est, jusqu'à ce jour, restée indemne du socialisme, si l'on en excepte quelques rares éléments importés d'au-delà du Rhin. Ce résultat comme aussi la rareté exceptionnelle des grèves dans ce pays de grande industrie, peut être attribué à la prévoyance des chefs d'établissements qui, par leur initiative, ont devancé celle de l'Etat en dotant spontanément leurs ouvriers des institutions et les faisant jouir des avantages conciliables avec une bonne exploitation.

REVUE DE LA PRESSE

M. J. Simon donne, dans le *Matin*, des conseils aux monarchistes :

« Je me tourne vers les monarchistes. Ecoutez, leur dis-je, les leçons de l'histoire. Regardez autour de vous. Jamais on n'a pardonné et jamais on ne pardonnera à ceux qui, dans les grandes crises nationales, ayant à choisir entre le parti et la patrie, ont sacrifié la patrie. Souvenez-vous de 1793, de 1814 et de 1870.

» En 1793, on ne cessait d'envoyer aux frontières de jeunes républicains. Ils y trouvaient les vieilles troupes de Louis XVI. Ils avaient pour sergents — et pour généraux — les vétérans de la monarchie. L'honneur était là, parce que la France était là. On prêchait la fraternité à Paris; aux armées, on la pratiquait. En 1814, les Français étaient excédés de Napoléon, comme l'Europe. Il avait supprimé la République, la liberté et la paix. Mais la patrie était en danger. La défaite, s'il ne commandait pas, était certaine, inévitable. Avec lui, nous avions au moins une chance. Il le sentait. Il pouvait dire à ce moment-là : « Je suis la patrie. » Carnot accourut, oubliant ses griefs : noble exemple, qui ne fut pas suivi. En 1870, les zouaves sont arrivés avant tous les autres. On leur cria pour les détourner : « C'est la République ! » Ils répondirent : « Non; c'est la patrie ! » Ils se battirent en héros. C'est le plus grand service qu'ils aient rendu à leur cause.

» Je me représente la rencontre en pleine mer de deux vaisseaux appartenant à deux nations ennemies. On fait de chaque côté branle-bas de combat. Les pièces et les hommes sont en position, les commandants ont débité chacun leur discours, on n'attend plus que le signal, quand tout à coup le ciel intervient et donne aux combattants le signal d'une lutte encore plus mortelle. Vont-ils, en présence de ce danger nouveau et terrible, employer à le conjurer toutes les ressources de la science et les efforts des deux équipages ? Ou bien, sous la foudre qui gronde, au milieu des vagues déchaînées qui menacent de les briser l'un contre l'autre et de les engloutir, vont-ils échanger leurs bordées comme si la mer était calme et le ciel serein, ajouter la fureur des hommes à celle des éléments, et la mort à la mort ?

» Préservez-nous, grand Dieu ! de nos propres folies ! Préservez-nous du fléau de la guerre et du fléau de la haine ! »

Le premier-Paris du *Rappel* :

« Le discours du nouvel empereur d'Allemagne ne nous a causé aucune surprise.

» Il est ce qu'on devait attendre. M. de Bismark, un moment subordonné sous Frédéric III, est redevenu sous Guillaume II, le maître qu'il était, sous Guillaume Ier. Ce discours du nouvel empereur ne pouvait donc être que la répétition des discours du grand-chancelier.

» Qu'est-ce qu'a toujours dit ou fait faire M. de Bismarck ?

— Que l'Allemagne veut la paix et que c'est dans l'intérêt de la paix qu'elle augmente indéfiniment son armée et qu'elle contracte le plus d'alliances qu'elle peut. C'est précisément ce que répète le nouvel empereur.

» Le discours du trone est plein de tendresse pour l'Autriche et pour l'Italie et d'avances pour la Russie.

» Pourtant, à la place de l'empereur, j'aurais hésité à écrire qu'il maintiendra l'alliance autrichienne « avec la fidélité propre aux Allemands » et qu'elle est « un testament de l'histoire d'Allemagne », car j'aurais craint que l'Autriche ne sût assez d'histoire pour se souvenir de la manière dont l'Allemagne lui a témoigné sa fidélité à Sadowa. Ça m'a fait penser à ces deux vers d'une *chanson où*

Oreste, en bon camarade,
Flanque une pile à Pylade

» De même, je me serais abstenu de rappeler « les relations historiques » qui unissent l'Italie à l'Allemagne et à l'Autriche.

» Ces relations ont, si je ne me trompe, consiste principalement en invasions allemandes, en occupation autrichienne du Milanais, de la Toscane, de la Vénétie, etc.

» Quant aux avances à la Russie, je doute qu'un empereur commençant et qui aura peut-être, du prestige plus tard obtienne du czar ce que n'a pas obtenu un empereur qui avait la double autorité de l'âge et de la victoire.

» Une chose qu'on a remarquée, c'est que, dans l'énumération des alliés que l'Allemagne possède ou désire, le discours impérial ne nomme pas l'Angleterre. On avait fait courir le bruit, dans ces derniers temps, que l'Angleterre allait quadrupler la triple alliance. L'Allemagne paraît n'avoir pas réussi de ce côté.

» L'autre moyen de M. de Bismarck pour assurer le maintien de la paix, c'est de donner à l'Allemagne une telle force militaire que personne n'ait envie de l'attaquer. Ici, le discours impérial n'avait plus grand'chose à dire, après les proclamations à l'armée de terre et à l'armée de mer qui avait inauguré le nouveau règne. Il ne néglige pas cependant de redire, à trois reprises, sa confiance dans « la force militaire de la nation ».

» Donc, c'est la paix. L'augmentation continue des effectifs, c'est la paix. L'alliance avec l'Autriche, c'est la paix. L'alliance avec l'Italie, c'est la paix. L'alliance avec la Russie, ce serait encore plus la paix. M. de Bismarck est-il sincère, quand il dit ou fait dire ces choses ?

» C'est possible. Quelque envie qu'il puisse avoir par instants d'en finir une bonne fois avec la France, il est trop intelligent pour s'y hasarder. Ce n'est pas seulement à cause de la réprobation universelle qu'il soulèverait en prenant l'initiative d'une guerre auprès de laquelle les guerres connues n'auraient été que des escarmouches; le chancelier de fer est peu accessible à ces scrupules de conscience; c'est qu'il sait que la France de 1888 n'est plus la France de 1870, la France sans armes, sans munitions, sans approvisionnements d'aucune sorte, sans tentes de campement, sans couvertures, sans gamelles, sans rien; il sait qu'il aurait affaire cette fois à une France toute prête, munie de tout, bien commandée, exaspérée par une humiliation imméritée et par un démembrement inique, et qui, si elle n'est en humeur d'attaquer personne, est en état de faire repentir ses agresseurs.

» L'Allemagne veut la paix, soit. Nous la voulons aussi. Puisque c'est pour l'assurer qu'elle arme, assurons-la comme elle. Armons. »

Sous ce titre : *La Fin* l'écrivain qui signe X... à la *République française* dit ce matin :

« Un optimiste — c'est peut-être moi? — en pleine éclosion du phénomène boulangiste, écrivit que le boulangisme finirait comme il avait commencé, par des chansons. La prédiction se réalise grandement. Paulus, on le sait, a lâché. Cet homme d'Etat se réserve et, sagement, refuse de se compromettre pour un parti dont l'avenir lui semble très incertain. Et, dans ce même Alcazar où la gloire naissante du « brav'général » fut baptisée, une chanson ailée le raille et le transperce des flèches d'or de l'épigramme, aux rires de la foule. Cette chanson, ironie suprême, c'est une femme et une jolie femme qui la chante ! J'en ai retenu le refrain :

Ernest, tais-toi, tais-toi, je t'en supplie,
Ne parle pas !

» Et comme il arrive souvent, dans cette chanson d'un poète ignoré, d'un de ces fantaisistes dont les œuvres deviennent populaires en restant anonymes, se trouve une haute leçon de politique. Si M. Boulanger, en effet, est compromis, c'est qu'il n'a pas su se taire ; et si le boulangisme commence à n'être plus rien, c'est qu'on a eu l'imprudence de vouloir nous dire ce qu'il était. »

Le *Figaro* consacre à Alexandre III, le Czar actuel, un intéressant article de souvenir :

« Le 24 avril 1865, s'éteignait à Nice, à l'âge de vingt-deux ans, le prince Nicolas, héritier de la couronne de Russie. Dans une promenade à cheval, une courroie, de sa selle s'était cassée, et le jeune cavalier avait fait une chute, qui parut d'abord sans gravité. Mais au bout de quelque temps, le prince ne se rétablissant pas, les médecins décidèrent de l'envoyer sur la côte de Provence ; il était arrivé ainsi à Nice, le 2 janvier.

» Là l'horrible vérité ne tarda pas à être dévoilée. Appelés en consultation auprès du Czarévith, Nélaton et Reyer constatèrent chez lui une lésion

BOURSE DE PARIS

du mercredi 27 juin

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 82	3 0/0	.. ..	.. ..	82 57
86 35	3 0/0 amortissable	.. ..	.. ..	86 07
106 65	4 1/2 1883	.. ..	.. ..	106 02
64 1/4	3 0/0 Portugais	.. ..	.. ..	64 5/16
93 95	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	93 75
72 5/8	Extérieure 4 0/0	.. ..	.. ..	72 5/16
83 3/4	Hongrois 4 0/0	.. ..	.. ..	83 13/16
414 37	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	412 81
14 75	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	14 77
513 ..	Obligations du Trésor	.. ..	.. ..	512
100 75	Russe 1870 5 0/0	.. ..	.. ..	101 ..
82 5/8	Russe 1880	.. ..	.. ..	82 3/8
520 ..	Bons de liquidation 5 0/0	.. ..	.. ..	521 ..
	Sociétés de Crédit			
3500 ..	Banque de France	.. ..	.. ..	3481 ..
459 75	Banque d'Escompte	.. ..	.. ..	460 ..
772 50	B. Paris et d. Pays-Bas	.. ..	.. ..	770 .
352 50	Banque Parisienne	.. ..	.. ..	350 ..
1432 50	Crédit Foncier	.. ..	.. ..	1445 ..
131 25	Banque Tharsis	.. ..	.. ..	130 ..
588 75	Crédit Lyonnais	.. ..	.. ..	572 50
455 ..	Société générale	.. ..	.. ..	455 ..
441 25	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	.. ..	.. ..	442 50
528 12	Banque Ottomane	.. ..	.. ..	524 68
	Chem. de f. Franc.			
1572 50	Nord ..... act.	.. ..	.. ..	1570 ..
1247 50	Paris-Lyon-Médit. »	.. ..	.. ..	1247 50
776 25	Est »	.. ..	.. ..	775 ..
890 ..	Ouest »	.. ..	.. ..	895 ..
1325 ..	Orléans »	.. ..	.. ..	1310 ..
1175 ..	Midi »	.. ..	.. ..	1177 .
	Sociétés diverses			
2166 25	Suez	.. ..	.. ..	2166 25
1330 ..	Gaz Parisien	.. ..	.. ..	1327 50
718 75	Voitures	.. ..	.. ..	.. ..
1160 ..	Omnibus	.. ..	.. ..	1155 ..
481 25	Rio-Tinto	.. ..	.. ..	474 35
361 25	Panama	.. ..	.. ..	377 50
	Obligat. Foncières			
516 ..	Foncières 500 4 0/0	.. ..	.. ..	516 ..
102 ..	» 10 4 0/0	.. ..	.. ..	102 ..
595 ..	» 500 f. 3 0/0	.. ..	.. ..	595 ..
516 ..	» 4 1/2 1863	.. ..	.. ..	516 50
488 50	» commun. 3 0/0	.. ..	.. ..	491 .
389 ..	» 1877 3 0/0	.. ..	.. ..	391 ..
475 .	» com. 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	478 ..
530 ..	» 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	481 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
402 ..	Nord	.. ..	.. ..	409 50
395 50	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	.. ..	.. ..	387 50
389 ..	Est 3 0/0	.. ..	.. ..	405 .
406 ..	Ouest 3 0/0	.. ..	.. ..	410 75
409 50	Orléans	.. ..	.. ..	402 ..
405 ..	Midi 2 0/0	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Nord-Est	.. ..	.. ..	.. ..
385 ..	Bône-Guelma	.. ..	.. ..	386 ..
	Chem. de f. Etrang.			
.. ..	Autrichiens	.. ..	.. ..	.. .
.. ..	Alpines-Autrichiennes	.. ..	.. ..	.. .
.. ..	Lombards	.. ..	.. ..	.. .
266 25	Saragosse	.. ..	.. ..	267 50
	Obligat. des Villes			
533 ..	Paris 1855-1860	.. ..	.. ..	530 ..
511 ..	— 1865	.. ..	.. ..	522 ..
411 ..	— 1869	.. ..	.. ..	411 ..
401 ..	— 1871	.. ..	.. ..	401 ..
517 50	— 1875	.. ..	.. ..	515 .
522 .	— 1876	.. ..	.. ..	516 50
390 50	Marseille	.. ..	.. ..	390 ..
104 ..	Bordeaux	.. ..	.. ..	.. ..
98 25	Lyon	.. ..	.. ..	98 .
105 50	Lille	.. ..	.. ..	105 50
46 50	Roubaix-Tourcoing	.. ..	.. ..	46 50
	Obligations div.			
.. ..	Départem. de la Seine	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Gaz de Paris	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Suez	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Ob. donc. Russie (4e, 5e)	.. ..	.. ..	.. ..

BOURSE DE LILLE

du mercredi 27 juin

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	.. ..	105 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr	.. ..	116 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr	.. ..	513 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr	.. ..	509 25
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	403 50	403 50
Armentières 1886	.. ..	473
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Touro., remb. à 50 fr. en 55 ans	47 ..	47 ..
Tourcoing 1878	494	494
Amiens, remboursable à 100 fr	.. ..	109 50
Département du Nord	105 ..	105 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	.. ..	570 ..
— » — act. nouv.	.. ..	515 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	.. ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	.. ..	150 ..
— — — (acts. n.), 250 fr. p.	.. ..	295 ..
Caisse Platel et Cie	.. ..	365
Ciedes Industries textiles (L. Allart et Cie)	.. ..	550
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	.. ..	420 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	.. ..	1022 50
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.. ..	565 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.. ..	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.. ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.. ..	320
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.. ..	500 ..
Dehérripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	.. ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.. ..	540 ..
Soc. St-Saux.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	.. ..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7,)	.. ..	85 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie)	.. ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	.. ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	.. ..	2065
Biache-Saint-Vaast	.. ..	3235 ..
Denain et Anzin	.. ..	205 ..
Obligations Nord	.. ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	.. ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	.. ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000 remb. à 300 fr	.. ..	447 50

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 27 juin 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 65 .f.	3 0/0 nouveau	82 35 .f.
83 20 .f.	3 0/0 ancien	83 25 .f.
86 25 .f.	3 0/0 amortissable	85 90 .f.
105 95 .f.	4 1/2 0/0 1883	106 .. .f.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Inondations au Mexique. -- Deux mille maisons détruites. - 1500 victimes

New-York, 27 juin. — Une dépêche du Mexique annonce que des inondations survenues, à la suite des pluies sans précédentes, ont amené un véritable désastre dans les villes de Léon et de Silao.

Les habitations ont été subitement envahies par les eaux ; elles se sont écroulées en peu d'instants, les habitants endormis ont été tués ou noyés.

Sept-cents personnes auraient péri dans ces deux villes.

Deux mille maisons seraient détruites. Une dépêche d'Elpaso dit que quinze cents personnes ont péri dans tout le district inondé. Mille cadavres ont été déjà retrouvés.

Un télégramme du duc d'Orléans

Paris, 27 juin. — En réponse au télégramme qui lui avait été envoyé par les délégués de la presse monarchique départementale, le duc d'Orléans a adressé à M. le comte de Laubespin, la dépêche suivante :

« Paris, Chakrala 12 h. 40 soir, Péhéran. — Vifs remerciments au sénateur Laubespin et aux vaillants délégués de la presse royaliste. DUC D'ORLÉANS. »

Le cas de M. Richard, l'intérimaire de M. Constans en Indo-Chine

Paris, 27 juin. — Le *National* dit à propos de la démission de M. de la Porte :

« Le cas de M. Farrèau, signalé par le *XIXe Siècle* n'est pas isolé, M. de la Porte ne l'ignore pas et il redoute de nouvelles surprises. Mais il y a plus, le sous secrétaire d'Etat aux colonies sait fort bien que M. Richard qui fait, en Indo Chine, l'intérim de M. Constans est en train de lui préparer de cruels mécomptes.

» Cet anc